

# ces légales



Liberté • Fraternité

FRANÇAISE

**POSITION DU PUBLIC  
DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT  
DU DEPARTEMENT DU VAR**  
E EUROPEENNE N° 2002/49/CE  
8 octobre 2005 (Directive 2002/49/CE du  
is zones bruyantes liées à ses réseaux de  
révention du bruit dans l'environnement

2<sup>ème</sup> échéance - des voies ferrées (VF) du  
préfectoral du 27 février 2015 ont permis  
ents sensibles, notamment d'habitation  
lementation.  
vention du Bruit dans l'Environnement  
(VF) a été élaboré.

ion et de publication ;  
sumé non technique (RNT) et les annexes.  
tion du public pour une période de 2 mois,  
2016 inclus.

pendant la durée de la mise à disposition,  
port papier en trois lieux distincts, pendant  
eux :  
Var à Toulon (en face des pompiers),  
is,  
nan.  
documents et consigner éventuellement

le site internet de la préfecture du Var :  
t »)  
bservations, par écrit, à : Préfecture du Var  
BE2 VF » Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment  
EX.

7, le plan de prévention du bruit dans  
ant. Les résultats de la consultation et de  
approbation du Préfet du Var. L'ensemble  
internet de la préfecture du Var.



ADIÈRE D'AZUR

**LOCAL D'URBANISME  
PUBLIQUE  
DES SPÉCIFIQUES AU PLU  
RE 2016**

issurées par un adjoint, les jours suivants :

17H30

stage - Place Jean Jaurès - LA CADIÈRE  
vous.

A La Cadière d'Azur, le 2 juin 2016  
Le Maire, René JOURDAN.

**UÈTES**



Liberté • Fraternité

FRANÇAISE

**DU VAR  
TERRITOIRES ET DE LA MER**

**E PUBLIQUE**

a ordonné l'ouverture d'une enquête  
à code de l'environnement, relative  
nar sur le territoire de la commune de



COMMUNE DE FREJUS

**AVIS AU PUBLIC  
ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
SECTEUR DE LA BASE NATURE**

Objet et dates de l'enquête publique : Conformément à l'article L153-41 du Code de  
l'urbanisme il sera procédé à une enquête publique dans les formes prévues par les  
articles L. 123-3 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l'Environnement concernant la  
Modification du Plan Local d'Urbanisme du secteur de la Base Nature.

La modification porte sur le point suivant : reclasser une partie du secteur UHa du  
secteur de la Base Nature en zone UBo et règlementer ce nouveau zonage.

Cette enquête publique se déroulera du 17 juin au 18 juillet 2016 inclus.  
Contenu environnemental du dossier : Conformément aux dispositions du Code de  
l'Environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend un volet relatif aux  
informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête. Le dossier ne comporte  
ni évaluation environnementale ni étude d'impact et n'a pas fait l'objet d'un avis de  
l'autorité environnementale.

Ce document peut être consulté à la Mairie de Fréjus pendant la durée de l'enquête  
publique du 17 juin au 18 juillet 2016 inclus, en Mairie de Fréjus, aux jours et heures  
habituels d'ouverture du Service de l'Urbanisme, de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Commissaire-enquêteur : En date du 18 mai 2016, ont été désignés M. Luc BONNAMOUR  
comme commissaire-enquêteur titulaire et M. André VANTALON comme commissaire  
enquêteur suppléant.

Consultation du dossier : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à  
feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la  
Mairie de Fréjus pendant toute la durée de l'enquête du 17 juin au 18 juillet 2016 inclus  
en Mairie de Fréjus, aux jours habituels d'ouverture du Service de l'Urbanisme,  
de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 inclus, en Mairie de Fréjus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses  
observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le Public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions  
écrites au Commissaire Enquêteur avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante  
Mairie de Fréjus Place Camille Formigé B.P. 108 - 83608 FREJUS CEDEX.

Le Public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de  
la Commune de Fréjus <http://www.ville-frejus.fr> dans la rubrique "Enquêtes Publiques".

Le Public pourra communiquer ses observations, propositions et contre-propositions  
par voie électronique à l'adresse : [enquete.publique@ville-frejus.fr](mailto:enquete.publique@ville-frejus.fr).

Décisions pouvant être apportées à l'issue de l'enquête : A l'issue de l'enquête  
publique et tel que cela résulte du Code de l'Urbanisme et du Droit Commun des  
Enquêtes Publiques du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal délibérera, au vu  
du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, pour approuver le projet de  
Modification du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des  
observations et avis éventuellement émis au cours de l'enquête publique.

Permanences du Commissaire-Enquêteur : Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à  
la disposition du Public au siège de l'enquête publique, Mairie de Fréjus, pour recevoir ses  
observations écrites ou orales, les jours suivants :

- Vendredi 17 juin 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Vendredi 24 juin 2016, de 14 h 00 à 17 h 00,
- Mardi 28 juin 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Mercredi 6 juillet 2016, de 14 h 00 à 17 h 00,
- Lundi 18 juillet 2016, de 14 h 00 à 17 h 00.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange.

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur  
A l'issue de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire  
Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune  
de Fréjus le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie de ce rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur  
sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Var et à Monsieur le Président  
du Tribunal Administratif de Toulon.

Le Public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur  
qui seront tenus à la disposition du Public pendant un an, en Mairie de Fréjus, aux  
jours et heures habituels d'ouverture du Service de l'Urbanisme.

Identité de la personne responsable du projet : Des informations pourront être  
demandées, en Mairie de Fréjus, auprès de l'autorité responsable du projet, en la  
personne de M<sup>me</sup> MARCO, Directrice Générale des Services Techniques.

Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique : Un avis d'enquête portant  
l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du Public sera publié en caractères  
apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé  
dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les deux journaux régionaux ou locaux diffusés  
dans le Département du Var, à savoir "VAR MATIN" et "LA MARSEILLAISE".

Cet avis d'enquête sera publié par voie d'affiche et éventuellement, par tous autres  
procédés, en Mairie et dans l'ensemble des Mairies annexes 15 jours au moins avant  
l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la Commune de Fréjus  
<http://www.ville-frejus.fr> dans la rubrique "Enquêtes Publiques".

Cet avis d'enquête sera également affiché sur les lieux, dans les mêmes conditions  
de délai et de durée. Les affiches seront visibles et lisibles des voies publiques et  
seront conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du  
24 avril 2012.

L'ensemble de ces mesures publicitaires sera justifié par un certificat du Maire.  
Communication du dossier : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais,  
obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune dès la  
publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.



Liberté

RÉPU

PR  
Direction Départe

**AVIS D'E**

Par arrêté du 12 mai 2016, le  
publique, dans les formes presc  
concession de la plage naturelle  
Londe les Maures.

Le responsable du projet est la  
Le dossier comprend les infor  
La signature de la concession

Le projet de concession a pour  
plage de Tamaris. L'emprise de la  
et d'un linéaire de 184,50 m

L'enquête publique se déroule  
mairie de La Londe les Maures, s

Pendant la durée de l'enquête,  
jours et heures habituels d'ouver

Mairie de La Londe Les Maure  
Place du 11 novembre - BP 62  
lundi au vendredi de 8 h à 12 h

Le public pourra consigner ses  
effet ou les adresser, par correspc  
Londe les Maures ou par mail à l'

direction.generale@lalondeles  
M. Albert PENET, Inspecteur et

désigné en qualité de commissaire-  
l'armée de terre (2S), en qualité  
heures ci-dessous mentionnées et

Permanences Mairie de La Lon  
Lundi 20 juin 2016 14 h - 17 h  
Mercredi 29 juin 2016 9 h - 12 h

Vendredi 8 juillet 2016 14 h - 17  
Mardi 12 juillet 2016 9 h - 12 h  
Vendredi 22 juillet 2016 14 h - 1

A l'issue de l'enquête, une co  
enquête sera tenue à la dispositi  
la clôture de l'enquête :

- en mairie de La Londe les Ma
- à la direction département

aménagement durable,  
• en préfecture du Var.  
Les informations relatives à cette

l'État dans le Var à l'adresse sui  
publiques - environnement - proj



Liberté

RÉPU

PR  
Direction Départe

**AVIS D'E**

Par arrêté du 13 mai 2016, le  
publique, dans les formes presc  
concession de la plage naturelle  
Lavandou.

Le responsable du projet est le  
Le dossier comprend les infor  
La signature de la concession

Le projet de concession a pour  
plage de Saint Clair. L'emprise de  
12.674 m<sup>2</sup> et d'un linéaire de 497

L'enquête publique se déroule  
en mairie du Lavandou, siège de

Pendant la durée de l'enquête,  
jours et heures habituels d'ouve

Place Ernest Reyer 83980 Le Lavan  
Le public pourra consigner ses  
effet ou les adresser, par corres

Lavandou ou par mail à l'adres  
M<sup>me</sup> Elisabeth VARCIN, Secrétaire  
(E.R.), a été désigné en qualité de  
Ingénieur divisionnaire de l'Ind

M<sup>me</sup> VARCIN sera présente aux j  
Lavandou :  
Permanences / Mairie du Lava